

MARCHE PUBLIC TRAVAUX

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :



**COMMUNE de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**  
469 Route du Bondoire - 46140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

---

### **RESTAURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE** **Amélioration énergétique**

**Mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité PMR**

à 469 Route du Bondoire - 46140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

---

Procédure adaptée en application de l'(des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des offres : **Lundi 21 octobre 2024 à 16h00**

---

<b>1. OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>3</b>
1.1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ	3
1.2. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3. LES INTERVENANTS	3
1.4. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	6
1.6. TYPE DE PROCEDURE	6
1.7. CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
1.8. PRESENTATION DES PROPOSITIONS	7
1.9. JUGEMENT DES PROPOSITIONS	9

---

<b>2. AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	<b>11</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	11
2.2. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	11
2.3. VOIES ET DELAIS DE RECOURS	11

# 1. OBJET DU MARCHÉ

## 1.1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

---

Nom de l'organisme **COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

Personne responsable des marchés

Adresse **Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
469 Route du Bondoire  
46140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

Téléphone **05.65.30.72.97**

## 1.2. OBJET DE LA CONSULTATION

---

### 1.2.1. Objet du contrat

---

La présente consultation concerne :

**RESTAURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE**  
**Amélioration énergétique**  
**Mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité PMR**  
**469 Route du Bondoire - 46140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

### 1.2.2. Procédure de passation

---

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'(des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique. Les besoins sont décrits au C.C.A.P. et au C.C.T.P.

### 1.2.3. Forme du contrat

---

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire

## 1.3. LES INTERVENANTS

---

### 1.3.1. Maîtrise d'œuvre

---

**MOUYSSAC-ESNAULT Karine**

**Architecte D.P.L.G**

239 rue de l'Ecluse

46140 DOUELLE

Tél. 05 65 30 16 94

Mail : [karine.mouyssac-esnault@wanadoo.fr](mailto:karine.mouyssac-esnault@wanadoo.fr)

**Bureau d'études Fluides :**

**Lionel CARCY**

75 route des Truffiers

46230 FONTANES

Tél. 05 65 30 03 38

Mail : [betlionelcarcy@free.fr](mailto:betlionelcarcy@free.fr)

4 rue Marcel Pagnol  
47510 FOULAYRONNES  
Tél. 05.53.66.80.55  
Mail : [cabinetzani@wanadoo.fr](mailto:cabinetzani@wanadoo.fr)

**Economiste de la Construction :**  
**AM ECO CONSTRUCTION**  
618 avenue Edouard Herriot – D34  
46000 CAHORS  
Tél. 06.18.14.35.30  
Mail : [amar.merghache@sfr.fr](mailto:amar.merghache@sfr.fr)

### 1.3.2. Contrôle technique

---

**VERITAS**  
207 Avenue Pierre Sépard  
46000 CAHORS  
Tél. 05 65 30 07 15  
Mail : [pascal.garric@fr.bureauveritas.com](mailto:pascal.garric@fr.bureauveritas.com)

### 1.3.3. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

---

**VERITAS**  
Avenue Pierre Sépard  
46000 CAHORS  
Tél : 05.65.30.07.15 – Fax : 05.65.68.75.23  
Mail : [benoit.unal@fr.bureauveritas.com](mailto:benoit.unal@fr.bureauveritas.com)

## 1.4. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

---

### 1.4.1. Décomposition du contrat

---

#### 1.4.1.1- Lots

Le marché est décomposé en **11 lots** définis comme suit :

- 01 – GROS ŒUVRE**
- 02 – CHARPENTE - COUVERTURE – BARDAGE**
- 03 – ETANCHEITE**
- 04 – SERRURERIE**
- 05 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS**
- 06 – PLATRERIE ET PLAFONDS**
- 07 – REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE**
- 08 – ELECTRICITE COURANTS FORTS & COURANTS FAIBLES**
- 09 – PLOMBERIE - SANITAIRE & VENTILATION**
- 10 – PEINTURES**
- 11 – PLATEFORME ELEVATRICE**

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront répondre pour un ou plusieurs lots. Dans ce cas, ils peuvent soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres

---

#### **1.4.1.2- Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **1.4.1.3- Phasage**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **1.4.2. Durée du contrat - Délai d'exécution**

---

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution fixé par le pouvoir adjudicateur sera de 9 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Ce délai ne comprend pas la période de préparation de 1 mois, ni la garantie de parfait achèvement de 12 mois.

#### **1.4.3. Modalités de financement et de paiement**

---

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Financement sur le budget de la collectivité.

#### **1.4.4. Forme juridique de l'attributaire**

---

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

#### **1.4.5. Délai de validité des propositions**

---

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### **1.4.6. Variantes**

---

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

##### **1.4.6.1- Variantes autorisées**

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

##### **1.4.6.2- Variantes exigées**

Il n'est pas prévu de variante exigée.

##### **1.4.6.3- Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)**

Les lots ci-dessous imposent de répondre à une ou des prestations supplémentaires éventuelles définies au CCTP :

## **Lot 02    CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE**

**PSE 01** : Abri de jardin.

## **Lot 05    MENUISERIES EXTERIEURES et INTERIEURE Bois**

**PSE 01** : Meubles de rangement bas.

## **Lot 10    PEINTURES**

**PSE 01** : Saturateur Peintures Extérieures sur abri de jardin.

## **1.5.    CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

---

### **1.5.1.    Cautionnement et garanties exigés**

---

Une retenue de garantie de 5 % est applicable sur le montant forfaitaire relatif à la réalisation.

### **1.5.2.    Modalités essentielles de financement et de paiement**

---

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaire ferme révisable.

Le règlement s'effectuera par virement administratif au compte que le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement.

Par application du Décret 2013-269 du 24 mars 2013 modifié, le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture dans les formes prescrites. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

### **1.5.3.    Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs**

---

Le marché sera conclu :

- soit avec une entreprise seule,
- soit avec un groupement solidaire,
- soit avec un groupement conjoint avec mandataire solidaire

## **1.6.    TYPE DE PROCEDURE**

---

La procédure de la présente consultation est une procédure adaptée avec négociation, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

## **1.7.    CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

---

### **1.7.1.    Contenu du dossier de consultation**

---

Le Dossier de Consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
  - CCTP « Généralités - Prescriptions communes à tous les lots »
  - CCTP particulier à chaque lot
- L'ensemble des plans, coupes, élévations, détails définissant le projet ;
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à renseigner par les candidats ;
- Le Calendrier d'Exécution des Travaux
- Plan Général de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (PGCSPS) ;
- Rapport initial de contrôle technique ;
- Etude géotechnique : courrier de décharge de Monsieur DEBAR Maire
- La charte chantier propre
- Le récépissé de la demande de permis de construire ;
- La notice de sécurité incendie
- La notice accessibilité

Il appartient au candidat de vérifier la complétude du dossier et d'en demander les pièces manquantes au plus tard 15 jours avant la date limite de réception de l'offre.

### **OBTENTION DU DOSSIER :**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info46.com>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### 1.7.2. Modification de détail au dossier de consultation

---

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### 1.7.3. Visite des lieux et consultation de documents sur site

---

Sans objet.

## **1.8. PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

---

### 1.8.1. Documents à produire

---

#### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature (DC1)
- La déclaration sur l'honneur
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2)
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Indications des ressources humaines et techniques du candidat,
- références adéquates provenant de marchés publics exécutés antérieurement,

Les entreprises nouvellement créées ou en cours de création pourront apporter la preuve de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen et

notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables. Les actes effectués par les créateurs d'une société en cours de création seront pris en application de l'article L210-6 du code de commerce.

### **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification.
- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire : cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification
- Mémoire technique

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

#### 1.8.2. Compléments à apporter au cahier des charges

---

Sans objet.

#### 1.8.3. Langue de rédaction des propositions

---

Les documents de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en langue française.

#### 1.8.4. Unité monétaire

---

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### 1.8.5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

---

### **Remise des plis par voie électronique obligatoire :**

**Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante :**

**<https://www.marches-publics.info46.com>**



Les documents de l'offre qui seraient signés électroniquement doivent l'être à l'aide d'un certificat de signature électronique et les propositions doivent être transmises dans des

---

conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

#### 1.8.6. Négociations

---

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les candidats sur tout ou partie des éléments de leur offre.

Les candidats seront informés par courrier électronique du déroulement de la procédure dans son ensemble.

Les offres remises après négociation seront à leur tour analysées au regard des critères définis à l'article 1.12 du présent règlement de la consultation.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Il est précisé également que le pouvoir adjudicateur négociera avec l'ensemble de candidats sur tout ou partie de leur offre dans le cas où toutes les offres seraient irrégulières ou inacceptables à l'issue de la première analyse des offres.

#### 1.8.7. SIGNATURE DE L'OFFRE

---

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur rend obligatoire la signature manuscrite ou électronique des offres.

### 1.9. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

---

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

1. Aptitude à exercer l'activité professionnelle
2. Capacités techniques et professionnelles
3. Capacités économiques et financières
4. Absence d'interdiction de soumissionner

---

## Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (pondération : **60 %**)
2. Valeur technique de l'offre (pondération : **40 %**) appréciée au vu du mémoire technique

### 1.9.1. Prix

---

Chaque candidat se verra attribuer une note sur 20 calculée de la manière suivante :  
Note du candidat = (prix le plus bas/prix du candidat) x coefficient de pondération retenu

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

A titre d'information, il est indiqué que le Département du Lot tient compte de la charte établie entre l'AMF, la FBTP 46 et la CAPEB sur les offres anormalement basses. Les préconisations qui y figurent sont des éléments d'appréciation parmi d'autres.

### 1.9.2. Valeur technique

---

Le critère valeur technique sera notée sur 20 et décomposé en 4 sous critères, correspondant aux postes du mémoire technique :

Moyens mis en œuvre (humains et matériels)	6
Méthodologie et organisation	6
Décomposition des tâches	4
Documentation et fiches techniques	4

L'absence de mémoire technique rendra l'offre irrégulière.

## 2. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur :

<https://www.marches-publics.info46.com>

### 2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

---

#### COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-d'OLT

469 Route du Bondoire

46140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Tél : 05.65.30.72.97

Mail : mairiestvincentro@orange.fr

### 2.2. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

---

Pour les renseignements techniques, les demandes devront **obligatoirement être rédigées sur le profil acheteur.**

### 2.3. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse cedex)

- référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.1 et suivants du code de justice administrative.

- référé contractuel à compter de la signature du marché public et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution conformément à l'article L551-13 et suivants du CJA.

- recours en contestation de la validité du marché public, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne" dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.